

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 13 DECEMBRE 2021**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2021-06-20 - COMMANDE PUBLIQUE (1.2) - MOBILITÉ – AVENANT N° 03 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT URBAIN, NON-URBAIN, INTERURBAIN ET SCOLAIRE**

**DATE DE CONVOCATION : 06 DECEMBRE 2021**

**DATE DE PUBLICATION : 16 DECEMBRE 2021**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, STAROSSE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, Vincent PREVOT (ayant la suppléance de SEGALT J-F), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de HARMAND A.), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER A-H.), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal (ayant la procuration de HENNEBERT Ph.), LEMOY Odile (ayant la suppléance de DOHR H.), DEPAILLAT Bernard, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION F.), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT T.), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN G.), , DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS F.), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (départ après la 2021-06-34), LE PIOUSSE Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET L.), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima (ayant la procuration de ERDEM O.), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE M. à compter de la 2021-06-35), LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, HARMAND Alde, RIVET Lionel, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, ERDEM Olivier,
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	Du début à la 2021_06_34 : 7 avis de procuration. De la 2021_06_35 à la fin : 8 avis de procuration.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	6 avis de suppléance.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	COLIN Xavier
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	Du début à la 2021_06_34 : 62 PRESENTS. De la 2021_06_35 à la fin : 61 PRESENTS.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	69 VOTANTS.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-200070563-20211213-2021\_06\_20-

Considérant qu'au fur et à mesure de l'exécution du contrat de concession – délégation de service public pour l'exploitation du service de transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire, doivent être pris en considération :

- des adaptations/ajustements techniques et financiers justifiés par des évolutions de l'offre (ajout d'une prestation supplémentaire de transport les lundi, mardi, jeudi et vendredi sur la ligne 44 à 16h 30 pour la desserte du Collège Croix de Metz à destination de la Commune de Villey-Saint-Étienne suite à une augmentation des effectifs des scolaires de cette commune),
- des adaptations/ajustements techniques et financiers justifiés par des évolutions des biens mis à disposition par l'Autorité Organisatrice (ajout de trois cabines sanitaires réservées aux chauffeurs sises à Écrouves, Dommartin-lès-Toul et Toul),

Considérant qu'il convient en conséquence de modifier, par avenant n° 03, le contrat de délégation de service public de transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire, avec un impact financier des évolutions contractuelles qui s'élève sur la totalité du contrat à -1,8%, dont +0,1% au titre de l'avenant n° 03, soit une subvention forfaitaire d'exploitation de 13 462 462,77 € totalisés pour 2020-2025.

Considérant que l'ensemble de ces ajustements a été opéré sur la base de dossiers justificatifs produits par le délégataire et analysés par les services de la Mobilité pour s'assurer de l'exactitude des impacts identifiés et de la conformité des méthodes de calcul utilisées,

Vu les articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (version antérieure au 1<sup>er</sup> avril 2019)

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, du décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession (codifié récemment),

Vu la délibération n° 2019\_05\_01, en date du 03 octobre 2019, approuvant le choix de la société SADAP pour l'exécution du contrat comme concessionnaire-délégataire du service de transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **d'Adopter le projet d'avenant n° 03 au contrat de délégation de service public de transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire et autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant,**
- **de Prendre en compte l'impact financier 2020-2025 sur les exercices budgétaires correspondants du budget annexe Mobilité, en dépenses au chapitre 65 (SFE) ou 011 (BPU).**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX